



**DELIBERATION N° 24/128 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE  
APPROUVANT L'ORGANISATION DU COLLOQUE ANNUEL  
" LES COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES À TOUS LES ÂGES DE LA VIE "**

**CHÌ APPROVA L'ORGANIZAZIONE DI U CULLOCCHIU ANNUALE  
" E CAPACITÀ PSICUSUCIALE AD OGNI ETÀ DI A VITA "**

---

**REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq septembre, la Commission Permanente, convoquée le 17 septembre 2024, s'est réunie sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Anne PIERI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme Valérie BOZZI à M. Georges MELA  
M. Saveriu LUCIANI à Mme Julia TIBERI

**LA COMMISSION PERMANENTE**

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** le décret n° 2015-1230 du 2 octobre 2015 relatif au fonds d'intervention régional mentionné à l'article L. 1435-8 du Code de la santé publique,
- VU** l'arrêté ARS n° 2019-38 du 19 février 2019 portant adoption du cadre d'orientation stratégique 2018-2028 du projet régional de santé de Corse,
- VU** l'arrêté ARS n° 2023-617 du 30 octobre 2023 portant adoption du projet régional de santé de Corse 2023-2028,
- VU** le projet porté par la Direction générale adjointe en charge des affaires sociales et sanitaires,

- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 24/035 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2024 adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024,
- VU** la délibération n° 24/099 AC de l'Assemblée de Corse du 26 juillet 2024 approuvant le Budget Supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,
- VU** la délibération n° 24/026 CP de la Commission Permanente du 26 mars 2024 approuvant la convention de partenariat pour la promotion de la santé à tous les âges de la vie conclue entre l'Agence Régionale de Santé de Corse et la Collectivité de Corse,
- VU** le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- APRÈS** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

## **APRES EN AVOIR DELIBERE**

À l'unanimité,

**Ont voté POUR (15) : Mmes et MM.**

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Anne PIERI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

### **ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** l'organisation d'un colloque en novembre 2024 intitulé « Les compétences psychosociales tout au long de la vie ».

**ARTICLE 2 :**

**AUTORISE** l'engagement de crédits pour cette manifestation d'un montant de 20 000 euros sur le budget de la Collectivité de Corse (chapitre 934, fonction 411, compte 6185 du programme 5213 - arrêté d'affectation n° 23/877CE du 5 décembre 2023).

**ARTICLE 3 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil exécutif de Corse à signer l'ensemble des actes relatifs à l'organisation de l'évènement présenté, notamment la convention de partenariat et de financement avec l'Agence Régionale de Santé et les courriers afférents à la communication et à l'information.

**ARTICLE 4 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 25 septembre 2024

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

# **COMMISSION PERMANENTE**

**REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2024**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**ORGANIZZAZIONE DI U CULLOCCHIU " E CAPACITÀ  
PSICUSUCIALE AD OGNI ETÀ DI A VITA "**

**ORGANISATION DU COLLOQUE ANNUEL " LES  
COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES À TOUS LES ÂGES DE  
LA VIE "**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La Collectivité de Corse met en œuvre au quotidien la promotion de la santé, qu'il s'agisse de la santé au travail ou de la santé des populations car la santé s'inscrit dans la définition proposée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) : « un état de complet bien-être physique, mental et social ».

Elle se situe donc dans une double perspective : permettre aux populations d'améliorer leur santé en leur donnant les moyens d'un plus grand contrôle et faire de la santé une ressource de la vie quotidienne.

La promotion de la santé, pour se déployer pleinement, doit prendre en compte l'environnement global, notamment l'action sociale, le logement, la justice, l'emploi, la mobilité, l'aménagement du territoire et le développement durable.

Les relations entre la santé, le social et l'environnement avec leurs impacts délétères sur les populations les plus vulnérables sont bien établies et documentées.

Ces études mettent en avant la situation complexe de personnes subissant simultanément plusieurs formes de stratification.

Les politiques territoriales et les interventions de proximité doivent prévenir et corriger les iniquités en tenant compte des synergies à activer pour promouvoir des interventions plus équitables en santé.

C'est dans cet objectif que la Collectivité de Corse a lancé son programme *une santé pour tous et en tous lieux* : « Health in all polycies », la santé dans toutes les politiques.

Un des axes retenus dans ce rapport est d'agir sur le développement des compétences psychosociales tout au long de la vie.

Contribuer au développement des compétences psychosociales (CPS) est reconnu comme un déterminant majeur de la santé et du bien-être.

L'état des connaissances, formalisées dans un référentiel édité par Santé publique France (2022), permet de dégager les exigences qu'implique l'action portant sur le développement des CPS.

Parallèlement à ces préconisations et à ces constats, se développent des besoins de réflexion, d'échanges et de formations collectives pour tous les acteurs des champs de la santé, du médico-social, du social et de l'éducatif.

Tout au long de l'année, plusieurs actions sont proposées :

- des sessions de formations internes et externes dispensées par des agents de la direction de la promotion de la santé et visant à familiariser les acteurs avec les concepts et les outils existants ;
- l'organisation d'un colloque annuel visant à présenter des outils pratiques de développement des compétences psychosociales à tous les âges de la vie et à favoriser la construction d'une culture commune.

Le financement de l'organisation du colloque a été inscrit au budget 2024 et fait l'objet d'une demande de participation auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Corse dans le cadre de l'appel à projets promotion de la santé (accord pour 20 000 €).

Les dépenses prévues, d'un montant de 20 000 €, qui recouvrent les frais de location de salle, les défraiements des intervenants, les achats de goodies (...) seront imputées au programme 5213, chapitre 934, fonction 411, compte 6185.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'approuver le projet tel qu'il vous a été présenté ;
- d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer l'ensemble des actes relatifs à l'organisation des événements présentés, notamment la convention de partenariat et de financement avec l'ARS, ainsi que les divers courriers d'information et d'invitation.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.